



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SAINT-DENIS | LE 6 AVRIL 2018

RÉFORME DE LA SNCF : NÉGOCIATIONS, LE VIDE SIDÉRAL...

La CFDT ne constate pas d'amélioration au niveau de la qualité des concertations sur la réforme du ferroviaire. La dernière réunion avec la ministre des Transports de jeudi dernier ayant porté sur la dette, l'ouverture à la concurrence et la gouvernance de la SNCF s'est finie sans résultats satisfaisants pour les organisations syndicales.

Cette journée démontre une fois de plus l'absence des propositions de la part de l'État. Les pouvoirs publics ne prennent pas en compte les demandes des organisations syndicales et restent toujours aussi vagues sur leurs propos. En effet, aucune annonce concernant la dette du ferroviaire n'a été apportée. La seule information glissée était que la SNCF doit changer sa façon de produire. Autrement dit, ce serait à elle seule de résorber une dette qui n'est surtout pas celle des cheminots.

Concernant l'ouverture à la concurrence, nous avons défendu à nouveau le devenir des agents. La CFDT a reçu des assurances sur la reprise de quelques-unes de ses revendications dans le texte final de loi. Celles-ci portent notamment sur le maintien de notre système de retraites, mais aussi sur la garantie de l'emploi, sur le maintien des facilités de circulation, sur une rémunération nette des 12 derniers mois ou sur la prévoyance. Néanmoins, il reste encore de nombreux points fondamentaux sur lesquels nous ne sommes pas d'accord.

Aucune précision n'a été donnée quant au caractère volontaire des agents d'aller vers une entreprise ferroviaire privée, sur les conséquences en cas de refus ou sur la possibilité de revenir au sein de la SNCF après une telle expérience.

La CFDT Cheminots a décidé d'interpeller les parlementaires en déposant de nombreux amendements à ce projet d'ouverture à la concurrence encore très ambigu.

Concernant la gouvernance de la SNCF, aucune nouvelle information ne nous a été apportée. L'entreprise montre également son véritable visage, car certains établissements refusent catégoriquement de prendre les déclarations individuelles d'intention de faire grève. Les agents nous informent aussi sur des difficultés à l'égard de la notion du paiement des repos en grève.

La CFDT est très vigilante sur ce sujet et informe que chaque directeur d'établissement ayant procédé à ces pratiques illégales devra les justifier devant les tribunaux.

La CFDT est aussi décidée à mandater des huissiers pour constater les infractions commises au sein de ces établissements. Il est à noter que de nombreuses jurisprudences en la matière donnent raison aux organisations syndicales ; la SNCF a déjà été condamnée par le passé pour des attitudes similaires. ●●

Devant l'immobilisme des pouvoirs publics et de l'entreprise, la CFDT Cheminots appelle tous les cheminots à poursuivre et à amplifier la mobilisation afin de peser sur les décisions. Pour cela, il est plus que nécessaire de se mettre en grève dès le 7 avril prochain, à 20 h 00.

